

L'ALCOOLISME EXCESSIF DE MON MARI VA M'OBLIGER À VENDRE LA MAISON !!!

Par Profil supprimé Posté le 04/11/2015 à 14h34

Bonjour, Mon mari est allé en cure en février et depuis il replonge régulièrement ;il passe son temps à aller s'acheter à boire en cachette. Le gros souci, c'est qu'il est associé de son entreprise, il travaille (quand il est valide..) mais ne perçoit plus aucun revenu car l'entreprise est en difficultés. Son associé ne fait rien pour l'aider, il ne fait pas cas de sa maladie. Nous avons 2 ados, je suis seule à apporter un revenu à notre foyer depuis 2015. Je ne sais plus quoi faire. Médecin, avocat, notaire... personne ne me conseille. Il va et revient des urgences.. Je suis à bout, je n'ai bientôt plus d'économie et sans son salaire, la banque qui patiente depuis le début, n'attendra plus longtemps. QUE DOIS JE FAIRE ? Savez vous à qui je peux m'adresser ??

1 RÉPONSE

Moderateur - 20/11/2015 à 16h44

Bonjour slca,

Pour un soutien "moral" et psychologique ainsi que des conseils vis-à-vis de comment aborder les choses avec votre mari alcoolique vous pouvez vous adresser à un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (Csapa). Ce centres sont gratuits et cette aide peut réellement vous aider à mieux gérer votre relation à l'alcoolisme de votre mari.

En revanche, pour les aspects financiers je ne peux vous être d'aucune aide. Il faudrait en effet que votre mari se remette à percevoir un salaire. L'attitude "indifférente" de l'associé est à interroger aussi.

Cordialement,

le modérateur.
